

**Mise en garde**

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 7 mars 2016 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement  
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien  
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district Jeanne-Sauvé  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district Claude-Ryan  
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourassa

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Michel Allen, Directeur de l'arrondissement par intérim - Directeur de la culture, des sports, du loisir et du développement social  
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut  
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics  
Mme Pascale Lebel, secrétaire recherchiste  
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement

---

**10.01 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION**

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

**10.02 SIGNATURE DU LIVRE D'OR - LA MAISON DES JEUNES A 30 ANS !**

Madame la mairesse invite les représentants de la Maison des Jeunes à venir signer le livre d'or et souligne l'implication de ceux-ci auprès des jeunes depuis 30 ans !

---

**CA16 16 0057**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 mars 2016 tel que proposé en ajoutant les points suivants :

**10.05.1** Hommage à M. Gilles Brown, décédé le 6 février 2016;

**10.05.2** Hommage à M. André Girard, décédé le 8 février 2016;

Et en retirant les points suivants :

**40.08 AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROTECTION DES ARBRES SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET PUBLIQUE DANS LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OUTREMONT (1168), LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176), LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) ;**

**60.01 INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DES ÉVÉNEMENTS PUBLICS QUI SE TIENDRONT SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT AU COURS DE L'ANNÉE 2016 ET DÉPOSER LA LISTE ET LE CALENDRIER DE CEUX-CI;**

Et en ajoutant le point suivant :

**70.01.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-6 (USAGE COMMUNAUTAIRE DE CATÉGORIE IV : CULTE ET RELIGION)**

---

Un débat s'engage.

---

**VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Marie Potvin

**VOTE CONTRE:** Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

10.03

---

**10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 20 ET SE TERMINE À 20 H 25**

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
M. PIERRE JONCAS	Coopérative Le Suroît

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MME IRÈNE GALESSO	Renouvellement de partenariat
M. MAYER FEIG	La communauté
M. FRANCIS MARCOUILLER	Gare de triage d'Outremont
M. PIERRE LACERTE	Zonage lieu de culte
MME LILIANE BOURSEAU	Gestion budgétaire
M. RICHARD CUMMINGS	Conservons la démocratie à Outremont / Dépôt de document
MME SYLVIE POTVIN	Projet de coopérative
M. PHILIPP TOMLINSON	Les documents joints à l'ordre du jour

---

**CA16 16 0058**

**PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Céline Forget

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une période de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

---

**LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 25 ET SE TERMINE À 20 H 57**

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
M. MENDY STERNFELD	Le conseil
M SHRAGE MULLER	Les relations communautaires
MME MARICLAUDE OUMET	Je me porte à la défense de nos élus

LA MAIRESSE MARIE CINQ-MARS QUITTE L'ENCEINTE DE LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS À 20 H 45.

LA MAIRESSE SUPPLÉANTE, MADAME MARIE POTVIN, AGIT À TITRE DE PRÉSIDENTE DE LA SÉANCE DE 20 H 45 À 20 H 55.

LA CONSEILLÈRE JACQUELINE GREMAUD, S'ABSENTE DE LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE 20 H 45 À 20 H 48.

---

LA SÉANCE EST SUSPENDUE À 20 H 57. LA SÉANCE REPREND À 21 H 03.

---

#### **10.05 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

AUCUNE QUESTION

---

#### **CA16 16 0059**

##### **HOMMAGE À M. GILLES BROWN, CITOYEN D'OUTREMONT, DÉCÉDÉ LE 6 FÉVRIER 2016**

**ATTENDU** le décès de Monsieur Gilles Brown, le 6 février 2016 ;

**ATTENDU QUE** M. Brown était un citoyen d'Outremont qui a consacré sa vie aux mots et à l'art ;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

**DE RENDRE** un hommage posthume à Monsieur Gilles Brown, chanteur, parolier, journaliste, animateur de radio et propriétaire de la galerie d'art Clarence Gagnon;

**DE TRANSMETTRE** au nom du conseil de l'arrondissement d'Outremont, nos plus sincères condoléances à ses proches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05.1

---

#### **CA16 16 0060**

##### **HOMMAGE À M. GIRARD, DÉCÉDÉ LE 8 FÉVRIER 2016**

**ATTENDU** le décès de Monsieur André Girard, le 8 février 2016 ;

**ATTENDU QUE** M. Girard était un citoyen d'Outremont, dévoué auprès de la Société d'histoire d'Outremont;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

**DE RENDRE** un hommage posthume à Monsieur André Girard, président de la Société d'histoire d'Outremont de 2006 à 2010. Monsieur Girard vouait une vénération sans borne à l'arrondissement d'Outremont et à son patrimoine historique. Il a permis à la Société d'histoire d'Outremont de se développer et de grandir par la mise sur pied en 2006 d'une revue trimestrielle dans laquelle il a publié de nombreux articles;

**DE TRANSMETTRE** au nom du conseil de l'arrondissement d'Outremont, nos plus sincères condoléances à ses proches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05.2

---

#### **CA16 16 0061**

##### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2016**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> février 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

---

**CA16 16 0062**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 FÉVRIER 2016**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 29 février 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

---

**10.08 - DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- RÉSOLUTION DE L'ARRONDISSEMENT DE MERCIER / HOCHELAGA-MAISONNEUVE RELATIVEMENT À LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE;
  - RÉSOLUTION DE LA VILLE DE CÔTE-ST-LUC EN OPPOSITION AUX MODIFICATIONS DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE D'ARCY MCGEE;
  - RÉSOLUTION DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE CONCERNANT LE COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC QUI SE TIENDRA À MONTRÉAL EN 2017
- 

**CA16 16 0063**

**ADOPTER UNE RÉSOLUTION APPUYANT LA DEMANDE DE PARTICIPATION AU MOUVEMENT CROISSANT DES VILLES À TRAVERS LE MONDE QUI INVITERONT LEURS CITOYENS À RESPECTER L'HEURE DE LA TERRE, LE SAMEDI 19 MARS 2016 DE 20 H 30 À 21 H 30**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** une résolution appuyant la demande de participation au mouvement croissant des villes à travers le monde qui inviteront leurs citoyens à respecter l'Heure de la terre, le samedi 19 mars 2016, de 20 h 30 à 21 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01 1163489008

---

**CA16 16 0064**

**RENOUVELER LE CONTRAT 13-12728, AVEC LA FIRME «LES SIGNALISATIONS R.C. INC.» AYANT POUR OBJET LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE ET DANS LES STATIONNEMENTS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UN MONTANT TOTAL DE 61 000 \$ COMPRENANT LES TAXES ET L'AJUSTEMENT DE L'IPC POUR LA SAISON 2016 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** le renouvellement du contrat 13-12728, avec la firme «Les Signalisations R.C. Inc.» ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont pour la saison 2016;

**D'AUTORISER** une dépense à cette fin de 61 000 \$ comprenant les taxes et l'ajustement selon la moyenne de l'IPC de janvier 2015 à janvier 2016 ;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1165069001

---

**CA16 16 0065**

**RENOUVELER LE CONTRAT 15-14128, AVEC LA FIRME « ABC ENVIRONNEMENT INC. » AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION PAR CAMÉRA DES CONDUITES D'ÉGOUTS, INCLUANT LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS, POUR L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UN MONTANT TOTAL DE 42 424,22 \$ COMPRENANT LES TAXES ET L'AJUSTEMENT DE L'IPC , POUR UNE DURÉE DE DOUZE MOIS AVEC UNE POSSIBILITÉ D'UN RENOUVELLEMENT D'UN AN POUR LES PÉRIODES 2017-2018 - DÉPENSE ASSUMÉE PAR LA DGSRE**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

**D'AUTORISER** le renouvellement du contrat 15-14128, avec la firme « ABC Environnement inc. », ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus;

**D'AUTORISER** une dépense à cette fin de 42 424,22 \$ (incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC) pour une durée de douze mois avec une possibilité d'un renouvellement d'un an pour les périodes 2017-2018;

**D'IMPUTER** la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1165078005

---

**CA16 16 0066**

**CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL D'UNE DURÉE DE 4 ANS, SE TERMINANT LE 31 JANVIER 2020, AYANT POUR OBJET UN PRÊT DE MATÉRIEL VISANT LA CLOCHE DE LA SALLE DU CONSEIL, ANCIENNEMENT CLOCHE DU VAISSEAU « OUTREMONT 1943 » (L'ITEM NO.: 9915-21-921-2368. BELL, HMCS OUTREMONT ARTEFACT), ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET SA MAJESTÉ DU CHEF DU CANADA, AGISSANT PAR L'INTERMÉDIAIRE DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**DE CONCLURE** une convention spéciale de prêt de matériel d'une durée de 4 ans, se terminant le 31 janvier 2020, entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et Sa Majesté du chef du Canada, agissant par le ministre de la Défense nationale, visant la cloche du vaisseau « Outremont 1943 », transmise à l'arrondissement par l'officier de prêt, le capitaine Franz Ohler, le 25 janvier 2007;

**D'AUTORISER** le secrétaire de l'arrondissement, à signer ladite convention spéciale de prêt de matériel, pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1163489009

---

**CA16 16 0067**

**OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME « LES CONSULTANTS SM INC. » POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE, D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, DE RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS, DE CONTRÔLES QUALITATIFS DES MATÉRIAUX ET DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE, DE GESTION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU PRR, PRRRL ET DU PRRRA 2016 DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, AU MONTANT DE 184 244,97 \$ (INCLUANT LES TAXES), SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SP01/01-16 - BUDGET PROVENANT DU PTI DE L'ARRONDISSEMENT ET DU PTI DE LA VILLE CENTRE**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

**DE RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF :**

**D'OCTROYER** un contrat à la firme « Les Consultants SM inc. » pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux du PRR, PRRRL et du PRRRA 2016 dans l'arrondissement d'Outremont, au montant de 184 244,97 \$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres public SP01/01-16;

**D'AUTORISER** une dépense à cette fin au montant de 184 244,97 \$ incluant les taxes;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera partagée à 56.4% par la Direction des transports (DT) et à 43.6% par l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1165078007

---

#### **CA16 16 0068**

**DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 JANVIER 2016, AINSI QUE LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 DÉCEMBRE 2015**

**DÉPÔT** des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2016, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2015.

30.01 1167011003

---

#### **CA16 16 0069**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 JANVIER 2016**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2016.

30.02 1167011004

---

#### **CA16 16 0070**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2016**

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2016.

30.03 1163489010

---

#### **CA16 16 0071**

**AUTORISER L'ACHAT CORPORATIF POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CARBURANTS ET COMBUSTIBLES REQUIS PAR LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, SELON LES ENTENTES CORPORATIVES ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET ÉNERGIE VALERO INC. PORTANT LE NUMÉRO 1092509 ET LA VILLE DE MONTRÉAL ET CORPORATION PEPCO ÉNERGIE PORTANT LE NUMÉRO 1092617 POUR UN MONTANT DE 200 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville et Énergie Valero inc. portant le numéro 12092509 et la Ville de Montréal et la Corporation Pepco Énergie portant le numéro 1092617 pour un montant de 200 000 \$ (incluant les taxes);

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1165078006

---

**CA16 16 0072**

**AUTORISER L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT À PROCÉDER À LA VENTE À L'ENCAN DES ÉQUIPEMENTS DE RADIOCOMMUNICATION APPARTENANT À L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, DE L'ANCIEN SYSTÈME DU RÉSEAU ECOM, CONJOINTEMENT AVEC LES AUTRES LOTS DES AUTRES MEMBRES ECOM (WESTMOUNT, SAINT-LAURENT, CÔTE-SAINT-LUC, HAMPSTEAD ET MONT-ROYAL) ET D'EN VERSER LES PROFITS SELON LE PRORATA ÉTABLI ENTRE LES MEMBRES ECOM DANS LE CADRE DE CE RÉSEAU**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** l'arrondissement de Saint-Laurent à procéder à la vente à l'encan des équipements de radiocommunication appartenant à l'arrondissement d'Outremont, de l'ancien système du réseau ECOM, conjointement avec les autres lots des autres membres ECOM (Westmount, Saint-Laurent, Côte-Saint-Luc, Hampstead et Mont-Royal);

**DE VERSER** au prorata établi pour ce groupe (13,33 %) les profits engendrés par cette vente de l'ensemble des lots du groupe ECOM au poste budgétaire indiqué au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1163045001

---

**CA16 16 0073**

**AUTORISER LE PAIEMENT À LA SAAQ - SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC - POUR L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES DE L'ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2016 POUR UN MONTANT TOTAL DE 33 477,18 \$, NON TAXABLE - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** le paiement à la SAAQ (Société de l'assurance automobile du Québec) pour l'immatriculation des véhicules de l'arrondissement pour l'année 2016, pour un montant total de 33 477,18 \$, non taxable;

**D'AUTORISER** une dépense de 33 477,18 \$ non taxable à cette fin, provenant du budget de fonctionnement;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1162861001

---

**CA16 16 0074**

**ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 925 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DES PARCS DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - PTI 2016-2017-2018**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> février 2016;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 925 000 \$ pour l'aménagement des parcs dans l'arrondissement d'Outremont* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'arrondissement présent déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;



**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'ADOPTER** le règlement AO-313 intitulé *Règlement autorisant un emprunt de 925 000 \$ pour l'aménagement des parcs dans l'arrondissement d'Outremont*. L'objet dudit projet de règlement est d'autoriser l'aménagement de parcs dans l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1166695002

---

#### CA16 16 0075

**ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES ESCALIERS EXTÉRIEURS ET L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AUX 530 ET 544, AVENUE DAVAAR, À OUTREMONT - PTI 2016-2017-2018**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> février 2016;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager aux 530 et 544, avenue Davaar à Outremont* », a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'arrondissement présent déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** le règlement AO-314 intitulé *Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager aux 530 et 544, avenue Davaar à Outremont*. L'objet dudit règlement est de permettre la réparation des escaliers extérieurs de la salle du conseil et des locaux de la direction de l'Aménagement urbain et du patrimoine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1166695001

---

#### CA16 16 0076

**AVIS DE MOTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LA PARTIE DU BOULEVARD MONT-ROYAL COMPRISE ENTRE LES AVENUES GORMAN ET FERNHILL - RÉDUCTION DE LA ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX RÉSIDANTS - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet de ce règlement est de réduire, de vingt-neuf espaces de stationnement à dix-sept espaces de stationnement, la zone de vignettes du secteur numéro 1 existante sur le boulevard Mont-Royal;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.03 1155069017

---

**CA16 16 0077**

**AVIS DE MOTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT RELATIVES AUX ZONES DE DÉBARCADÈRES - AJOUT DE DATES INDIQUANT LA PÉRIODE DE L'ANNÉE SCOLAIRE AU COURS DE LAQUELLE LES ZONES SONT RÉSERVÉES - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est d'indiquer sur les enseignes de signalisation la période du 15 août au 28 juin durant laquelle les zones de stationnement localisées aux abords des écoles de l'arrondissement seront réservées à une utilisation de débarcadère;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.04 1165069002

---

**CA16 16 0078**

**AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU SENS DE LA CIRCULATION SUR LA PLACE DU VÉSINET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «C»**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est de modifier le sens de la circulation sur les deux parties de la place du Vésinet, soit en sens unique vers l'est entre les avenues McCulloch et Maplewood et en sens unique vers l'ouest entre l'avenue McCulloch et la côte du Vésinet;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Jacqueline Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.05 1165069003

---

**CA16 16 0079**

**AVIS DE MOTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE QUERBES - IMPLANTATION D'UN DÉBARCADÈRE POUR LES PARENTS DES ENFANTS DE LA GARDERIE MINOUS DE MAMIE SISE AU 858, AVENUE QUERBES - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est de suspendre la tarification des huit derniers espaces de stationnement régis par les parcomètres localisés sur le côté est de la partie de l'avenue Querbes comprise entre l'avenue Van Horne et la limite nord de l'Arrondissement de 15h30 à 18h00, du lundi au vendredi, tout en maintenant la tarification existante en dehors de cette plage horaire;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.06 1165069004

---

**CA16 16 0080**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AO-48)**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est de modifier l'article 19 pour supprimer la nécessité d'une servitude;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Marie Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.07 1166695003

---

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROTECTION DES ARBRES SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET PUBLIQUE DANS LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OUTREMONT (1168), LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176), LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)**

CE POINT EST RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

40.08 1154328012

---

**CA16 16 0081**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DU PARC JOYCE LE DIMANCHE 27 MARS 2016 DE 8 H À 12 H, POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « LA CHASSE AUX COCOS »**

**ATTENDU QUE** le parc Joyce est un arboretum;

**ATTENDU QUE** le parc Joyce est actuellement en processus de revitalisation;

**ATTENDU QUE** pour cette année exceptionnellement, le conseil autorise l'occupation du Parc Joyce pour l'événement : « La Chasse aux cocos »;

**ATTENDU QUE** pour cette activité, le stationnement devra se faire sur rue uniquement;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** une ordonnance, visant à autoriser l'occupation du parc Joyce dans le cadre de l'événement « La Chasse aux cocos » qui aura lieu le dimanche 27 mars 2016, de 8 h à 12 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1162504003

---

**CA16 16 0082**

**AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TENUE D'UNE PROCESSION POUR LA CÉLÉBRATION DU DIMANCHE DES RAMEAUX - LE 20 MARS 2016 DE 12 H 30 À 13 H 30**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'ÉDICTER** une ordonnance visant à autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue d'une procession pour la célébration du Dimanche des Rameaux le dimanche 20 mars 2016 de 12 h 30 à 13 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1162504007

---

**CA16 16 0083**

**DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'INSTALLATION D'UN NOUVEL ABAT-SON DEVANT DEUX ANTENNES (T1 ET T2) DANS LA TOUR ET CE, NON-VISIBLES DE LA VOIE PUBLIQUE AU 615, AVENUE STUART**

**CONSIDÉRANT** la proximité de l'immeuble voisin du site identifié par Telus pour l'emplacement des antennes T1 et T2;

**CONSIDÉRANT** que le 1<sup>er</sup> décembre dernier le Conseil proposait à Telus le processus de consultation publique tel qu'établi par Industrie Canada pour le projet d'installation de ces 2 antennes de communication au 615 avenue Stuart, ou de déposer les documents nécessaires afin de répondre aux préoccupations du Conseil pour qu'il puisse donner ou pas son accord;

Après avoir maintenant pris connaissance des documents remis par Industrie Canada relativement au rayonnement de ces antennes en direction de l'immeuble voisin;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

**DE REFUSER** l'installation de ces antennes et **DE REFUSER** les plans soumis pour le PIIA, considérant que des doutes et des inquiétudes subsistent sur les enjeux possibles de santé pour les résidents des étages supérieurs et pour l'occupation du toit de l'immeuble voisin

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1154328017

---

**CA16 16 0084**

**CONFORMÉMENT À LA DISPOSITION 4.06 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLEUS REGROUPÉS, ENTÉRINER, À COMPTER DU SAMEDI 5 MARS 2016, LA NOMINATION PERMANENTE D'UNE EMPLOYÉE COL BLEU AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** la titularisation de Viviane Beaulieu à la fonction de préposé entretien, sports et loisirs, et ce, conformément aux modalités inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1163711005

---

**CA16 16 0085**

**DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 31 JUILLET 2016**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

**DE DÉSIGNER** la conseillère Jacqueline Gremaud, à titre de mairesse suppléante, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1163489007

---

**CA16 16 0086**

**DÉSIGNATION DE MONSIEUR MICHEL ALLEN À TITRE DE DIRECTEUR AUX FINS DU RÈGLEMENT 1176 POUR ÉMETTRE LES PERMIS OU LES CERTIFICATS OU POUR REFUSER L'ÉMISSION D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT ET FAIRE OBSERVER LES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

**DE DÉSIGNER**, en l'absence de Mme Chantal Séguin, M. Michel Allen, directeur de l'arrondissement d'Outremont par intérim, pour émettre les permis ou les certificats ou pour refuser l'émission d'un permis ou d'un certificat, et faire observer les règlements d'urbanisme, le tout conformément au règlement 1176 concernant les permis et les certificats.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1161904001

---

**INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DES ÉVÉNEMENTS PUBLICS QUI SE TIENDRONT SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT AU COURS DE L'ANNÉE 2016 ET DÉPOSER LA LISTE ET LE CALENDRIER DE CEUX-CI**

CE POINT EST RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

60.01 1162504006

---

**CA16 16 0087**

**DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ SUR LE TRANSPORT ACTIF, TENUE LE 28 JANVIER 2016**

**DÉPÔT** du compte-rendu de la rencontre du Comité sur le transport actif, tenue le 28 janvier 2016.

61.01

---

**CA16 16 0088**

**DÉPÔT DU PLAN DES EMPLACEMENTS DES STATIONS BIXI POUR LA SAISON 2016**

**DÉPÔT** du plan des emplacements des stations BIXI pour la saison 2016.

61.02

---

**CA16 16 0089**

**DÉPÔT DU PLAN REPRÉSENTANT LES CORRIDORS SCOLAIRES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

**DÉPÔT** du plan représentant les corridors scolaires de l'arrondissement d'Outremont, proposé par l'agent socio-communautaire du poste de quartier numéro 24 et les Directions des écoles de l'arrondissement d'Outremont.

61.03 1165069005

---

**70.01 AFFAIRES NOUVELLES**

**CA16 16 0090**

**AFFAIRES NOUVELLES - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-6 (USAGE COMMUNAUTAIRE DE CATÉGORIE IV : CULTES ET RELIGION)**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) relativement à la modification de la grille des usages et des normes de la zone C-6 (usage communautaire de catégorie IV : cultes et religion)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet de ce règlement est le suivant :

1. Le règlement de zonage 1177 est modifié par l'ajout, dans la zone C-6, de l'usage communautaire de catégorie IV : cultes et religion. Est également ajoutée une note dans la grille à l'effet que : Lorsque l'usage « commerce catégorie III et IV » et « communautaire catégorie IV » sont en mixité avec l'usage « habitation » dans un même bâtiment, ces usages sont autorisés exclusivement au rez-de-chaussée ainsi qu'à l'étage immédiatement au-dessus.
  
2. La grille des usages et des normes de la zone C-6 est modifiée en conséquence.

70.01.1

---

**70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est levée à 21 h 24.

---

---

Marie Cinq-Mars  
Mairesse de l'arrondissement

---

M<sup>e</sup> Marie-France Paquet  
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2016.